

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le **premier juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS (arrivée à 20h06), Fabienne STALARS et Anne-Laure BOURGEON.

Absents avec pouvoir :

Vincent COLAS donne pouvoir à Céline LAREURE

Pierrick MATRAS donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Céline LAREURE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **2026-052 : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (jobs d'été) (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le recrutement direct d'agents contractuels sur des emplois non permanent à temps complet, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour accroissement saisonnier d'activité pour les mois de juillet et août 2026, dans les conditions prévues par l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ce ou ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet au 1^{er} échelon (Indice Brut 367 – Indice Majoré 366).

Madame le Maire est chargée du recrutement des agents et habilitée à ce titre à conclure des contrats d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

Monsieur Perard informe qu'une seule candidature a été reçue, il s'agit de Monsieur Arthur Bouffaron-Gallego, il sera recruté pour le mois de juillet.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces recrutements pour la saison estivale.

➤ **2026-053 : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2026. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques et plus particulièrement à la voirie à temps complet.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (Indice Brut 558 – Indice Majoré 478).

Monsieur Perard précise qu'il s'agit d'un renouvellement de contrat d'un agent.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement d'un agent contractuel pour un CDD de six mois à compter du 1^{er} juillet 2026 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

[Arrivée de Monsieur Patrick Ducros]

➤ **2026-054 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le recrutement d'un agent technique contractuel pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Perard précise qu'il s'agit d'un renouvellement d'un contrat à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C (Indice Brut 525 – Indice Majoré 455) pour une durée prévisible de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques et plus particulièrement aux espaces verts.

Monsieur Ducros a indiqué que les démarches relatives au stage préalable à la titularisation de cet agent avaient été engagées. Il demande l'état d'avancement de ce dossier. Monsieur PERARD précise que l'agent concerné ne souhaitait pas, pour le moment, être titularisé en

raison d'une baisse de sa rémunération et de son intention de quitter la collectivité.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement d'un agent contractuel pour un CDD de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2026 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission finances**

Madame Valade informe que la commission se réunira le mardi 8 septembre à 19h afin d'expliquer le fonctionnement d'un budget. Tous les conseillers pourront participer à cette réunion. Monsieur Boire demande si un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est programmé. Il explique que le PPI permet à la collectivité de prioriser ses actions et de planifier ses investissements sur plusieurs années jusqu'à la fin du mandat. Il souligne qu'il est important d'en parler assez rapidement.

Madame le Maire informe que Madame Spagnolo, la conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP est venue en mairie faire un point en début de mandat.

- **Tour Aura du 9 juin**

Madame Valade indique que quelques ajustements restent à finaliser avant l'événement. Une réunion est programmée avec les bénévoles chargés de la sécurisation des voies et des parkings le mardi 2 juin, tandis que la commission se réunira une dernière fois le mercredi 3 juin.

Madame Lareure signale la parution d'un article dans Le Progrès ce jour. Concernant les partenariats, les élus et bénévoles ont collecté 24 000 euros auprès de diverses entreprises. Elle précise que le coût de la course s'élève à 73 200 euros, auxquels s'ajoutent les frais annexes.

Huit associations assureront la gestion des buvettes et des points de restauration : Les Aiglons, Arts et Saveurs, le Pariothon, CAP sur Perreux, les Chasseurs, le Sou de l'école publique et l'Ogec.

Une dictée a été organisée pour les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles, rédigée par Monsieur Jean-Claude Comby. Andréa Vennitucci, dirigeant de l'entreprise Les Ligaments Croisés, a réalisé une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux.

Eliott Austin est intervenu dans les deux écoles pour partager sa passion du vélo. Les enfants, très intéressés, lui ont posé de nombreuses questions.

Le jour de la course, Thomas Voekler et Bernard Thevenet interviendront à l'école publique en présence des élèves de l'école privée.

Madame Lareure annonce la sortie prochaine d'un second article de presse mettant en avant les bénévoles. Christian Lareure et Daniel Tinet ont été interviewés à cette occasion. Elle souligne également l'implication des agents techniques dans la préparation de la manifestation.

Sur le volet financier, Madame Valade explique que le cahier des charges d'A.S.O. engendre des coûts supplémentaires. Parmi les exigences figurent deux groupes électrogènes de grande capacité, dont la location s'élève à 3 000 euros. Après négociation, A.S.O. prendra en charge la moitié de cette facture.

Madame Perret précise que la RD 504 sera fermée de 13 h à 17 h 30 (et non de 11 h 30 à 17 h 30 comme initialement indiqué sur les panneaux).

- **Rencontre en Sous-Préfecture avec le Directeur Académique**

Madame Valade indique qu'elle s'est rendue en Sous-Préfecture pour participer, aux côtés d'autres communes, à une réunion sur l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales (ODRT) du département, concernant l'arrondissement de Roanne. L'ODRT a pour vocation de réunir les services de l'Éducation nationale, les élus locaux et nationaux et les représentants de l'Etat afin d'anticiper les évolutions démographiques, de repenser le maillage du réseau scolaire et l'offre de services aux familles sur le temps global de l'enfant. Trois réunions annuelles sont prévues.

En marge de cet échange, Madame Valade a discuté avec Monsieur Dickelé, inspecteur d'académie et directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire, au sujet d'une éventuelle fermeture de classe à Perreux. La dernière instance sur ce dossier est fixée au 3 juillet.

Madame Stalars insiste sur la nécessité d'investir dans la jeunesse et de collaborer avec la SAC. Un diagnostic est actuellement mené en partenariat avec la CAF et la SAC. Elle rappelle qu'il existe plusieurs leviers pour attirer les enfants à Perreux et souligne l'importance de mobiliser les inscriptions.

- **Point culture et patrimoine**

Madame Berujat informe qu'un spectacle Flip Flop avec les Amis de Perreux aura lieu jeudi 11 juin à la salle des Vignes pour les deux écoles, suivi d'un goûter offert par l'association.

Le 14 juillet, un concert de cuivres aura lieu à l'église.

Le 12 juillet prochain, une visite guidée par Monsieur Monroe sera organisée pour tout le conseil municipal. A la fin de cette visite, Monsieur et Madame Monroe organiseront un verre de l'amitié.

La commission patrimoine se réunira pour organiser la journée du patrimoine qui aura lieu le 20 septembre.

Madame Berujat informe que les travaux d'aménagement de la maison à pans de bois se poursuivent. Celle-ci sera opérationnelle fin juin pour accueillir le Point Info Tourisme. Le traitement des tommettes a été réalisé, le boîtier fibre est installé, et il reste à acheter et poser les luminaires. Les meubles ont été acquis dans une ressourcerie.

Monsieur Dumas précise qu'à l'étage, aucune fenêtre n'est prévue, conformément aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Il prévoit de rencontrer M. Russias pour échanger sur ce sujet.

Il interroge ensuite Monsieur Boire sur le système de chauffage prévu dans cette maison. Ce dernier indique qu'un chauffage télécommandé pourrait être installé. Il recommande toutefois de ne pas utiliser la salle de réunion située à l'étage en hiver, d'autres espaces chauffés étant disponibles.

Monsieur Dumas signale par ailleurs que le mur extérieur a été endommagé lors de la fête des classes.

Monsieur Boire demande si des solutions ont été envisagées pour réduire la présence des pigeons. Il rappelle qu'un partenariat existe avec le lycée Chervé et les chasseurs. Madame

Perret répond que les pigeons sont un fléau et qu'une action est en cours.

- **Intervention de Madame Séverine Demont**

Elle informe que son mari a procédé au broyage des accotements de son secteur et plus particulièrement sur des endroits stratégiques.

- **Intervention de Madame Sylvie Renard**

Elle fait part que le permis de construire de l'EHPAD concernant l'unité de vie protégée a été accepté.

- **Intervention de Madame Roseline Trambouze**

Elle informe que la commission « Fleurissement et illuminations » s'est récemment réunie. Les dates de passage du jury chez les particuliers ont été arrêtées.

Cette année, une innovation est introduite : les lauréats de 2025 siégeront au sein du jury. De plus, Monsieur Roche, lauréat du concours « Jardins fleuris » en 2025, accueillera les membres de la commission et les participants de 2025 le 19 juin à 17 h 30. La visite se poursuivra chez Monsieur Genevois, lauréat des « Maisons fleuries » la même année.

Concernant les illuminations, une réunion est prévue en septembre pour étudier les modalités de traitement de ce dossier dans le cadre du mandat.

- **Intervention de Monsieur Julien Porte**

Il signale que la convention de mise en fourrière a été reconduite avec le garage Renault du Coteau.

Par ailleurs, il indique qu'une caravane s'est de nouveau installée sur les berges de la Loire, sur le territoire de Roanne. La police est intervenue, ces derniers ont quitté les lieux dimanche dernier.

- **Intervention de Monsieur Patrick Ducros**

Monsieur Ducros signale des retours concernant l'entretien des chemins de randonnée et des accotements non entretenus. Monsieur Pérard indique que les chemins de randonnée seront entretenus fin juin, comme cela était pratiqué auparavant. Il précise que l'entreprise Vaginay n'intervient plus, la personne en charge étant désormais à la retraite, et ajoute que le responsable des agents techniques a proposé de reprendre cet entretien. Il mentionne également avoir sollicité l'entreprise Barthassot, qui a décliné l'offre.

Monsieur Ducros souligne la nécessité d'un passage important avec le broyeur pour rouvrir certains chemins, citant en exemple le chemin de la Ronzière, où il faut désormais se pencher pour passer. Monsieur Boire rappelle que Roannais Agglomération est compétente pour les investissements liés aux chemins de randonnée, tandis que la commune assure leur entretien.

Concernant les accotements, Madame le Maire informe que le tracteur était en panne, mais que l'agent a repris cette mission et que l'entreprise Patard a débuté les travaux aujourd'hui.

Enfin, Monsieur Ducros attire l'attention sur la fragilité d'un agent technique et insiste sur la nécessité de veiller à ce que ses collègues ne le surchargent pas de travail. Il précise avoir déjà effectué un rappel à l'ordre sur un chantier après avoir constaté une situation anormale.

- **Intervention de Monsieur Jean-Yves Boire**

Il propose d'organiser une réunion de la commission urbanisme en septembre. L'objectif est de permettre aux élus de comprendre le fonctionnement du P.L.U. et du SCOT et des enjeux.

Il souligne qu'un dossier d'envergure est prévu pour 2027-2028, nécessitant l'implication de chacun pour sa préparation et son suivi. Madame Stalars précise qu'il conviendra également d'intégrer les dispositions du Programme local de l'habitat (PLH) dans cette réflexion.

- **Intervention de Madame Fabienne Stalars**

Madame Stalars souhaite apporter une précision concernant un compte-rendu du bureau maire-adjoints. Il y est mentionné que l'association a déposé un brevet pour protéger l'usage du nom « Biennale de la céramique Perreux CER'ame – terre d'argile ». Elle indique que cette démarche vise à préserver l'intégrité du festival, sans pour autant en interdire l'utilisation.

Madame Berujat ajoute que les visites guidées organisées en 2023 et 2024 par Monsieur Guy Monroe n'ont pas été facturées à Roannais Tourisme, celui-ci refusant de les rendre payantes. La mairie n'en avait pas été informée. En revanche, les visites de 2025 ont bien fait l'objet d'une facturation, s'élevant à 167,25 €.

- **Intervention de Madame Anne-Laure Bourgeon**

Madame Bourgeon indique que la commission communication a proposé, en complément du bulletin municipal, la création d'un support d'actualités semestriel. Un devis est actuellement en cours d'élaboration.

Le prochain numéro du bulletin marquera ses 50 ans. À cette occasion, le thème retenu sera « Avant/Après », illustré par des comparatifs photographiques de bâtiments et de sites.

- **Intervention de Monsieur Anthony Perard**

Monsieur Pérard indique que des travaux d'abattage d'arbres ont été menés montée des Heures, dans le cadre d'une convention avec les élèves du lycée Chervé de Noirétable. Le débardage à cheval est prévu pour juillet. Madame le Maire souligne la difficulté liée à l'évacuation du bois et salue cette solution innovante. Une communication sera diffusée pour en informer la population.

Monsieur Perard informe qu'une rampe et un garde-corps ont été installés par l'entreprise MB CSF pour sécuriser la descente de l'escalier reliant la rue Morestin à la RD 504, en prévision de la course cycliste. L'entreprise interviendra ultérieurement pour y ajouter un barreaudage conforme à celui déjà présent sur le reste de la commune.

- **Intervention de Monsieur Corentin Descours**

Il fait part qu'il s'occupe de la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux en lien avec la secrétaire.

- **Cabinet médical**

Madame Stalars a ensuite demandé des précisions concernant la sécurisation de la banque du secrétariat. Monsieur Dumas a répondu qu'aucune action n'était prévue pour l'instant. Monsieur Boire a rappelé que ce projet avait fait l'objet d'une demande dans le cadre d'une subvention départementale. Madame le Maire précise que les travaux peuvent être réalisés dans un délai de quatre ans pour bénéficier de cette aide, mais qu'aucune mise en œuvre n'était envisagée à ce stade. De plus, le Département n'a pas encore validé cette demande de subvention.

RAPPEL DE DATES

- Commission avec les bénévoles parkings et voies : mardi 2 juin à 19h
- Commission Tour Aura : mercredi 3 juin à 19h
- Cérémonie Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Indochine :
lundi 8 juin à 17h30
- Cérémonie du 18 juin : jeudi 18 juin à 18h30
- Tour Aura : mardi 9 juin
- Commission des Aînés : mardi 16 juin à 18h30
- C.C.A.S : mardi 16 juin 19h30
- Prochain Conseil Municipal : lundi 6 juillet à 20h
- Commission finances : mardi 8 septembre à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Patricia PERRET



Le secrétaire de séance,
Céline LAREURE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Céline', is written over the printed name of the secretary.